

REGLEMENT GRAPHIQUE

TOULAUD



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 05/03/2026 -
Approbation du PLUiH

RhôneCrussol
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Prescriptions

- Zone soumise à un risque naturel
- ★ Elément de patrimoine protégé (L151-19)
- ✻ Point de vue (L151-19)
- ★ Arbre isolé protégé (L151-23)
- Bâtiment repéré pour un changement de destination en zone A et N (L151-11)

- ★—★—★—★— Element de patrimoine protégé (L151-19)
—☆—☆—☆—☆— Linéaire paysager protégé (L151-23)

- Diagramme de planification spatiale montrant la répartition des zones d'habitat, d'activités, de services, de loisirs, de transports, de protection, de paysage et de patrimoine.

Voies, chemins, transport public à conserver et à créer

Espace boisé classé (L113-1)

Périmètre de captage ou zone soumise à un risque naturel

Emplacement réservé

Élément de patrimoine protégé (L151-19)

Espace vert protégé (L151-23)

Règles d'implantation des constructions

Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL)

Secteur à programme de logements mixité sociale

Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23)

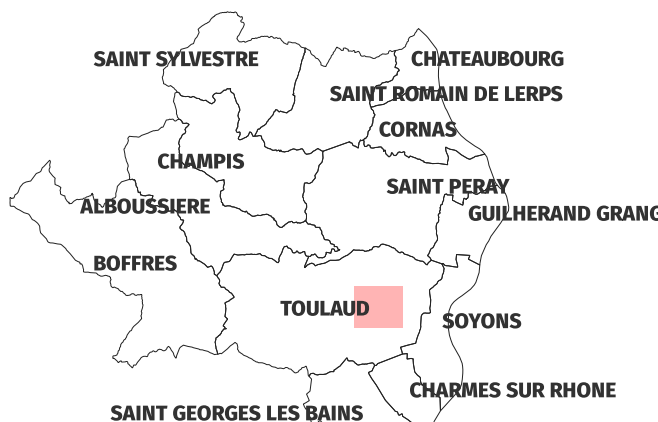
Zonage

- | | |
|---|---------------------------------------|
|  | UV - Zone Urbaine village |
|  | UC - Zone Urbaine centre-ville |
|  | UR - Zone Urbaine résidentielle |
|  | US2 - Zone Urbaine solidaire 2 |
|  | UE - Zone Urbaine économique |
|  | UL - Zone Urbaine loisirs |
|  | 1AUV - Zone village à urbaniser |
|  | 1AUR - Zone résidentielle à urbaniser |
|  | A - Zone Agricole |
|  | Ap - Zone Agricole protégée |
|  | At - Zone Agricole touristique |
|  | N - Zone Naturelle |

Emplacements réservés :

Intitulé	Bénéficiaire	Surface (m²)
ER02 : Création d'un espace de transition paysagère entre le tissu résidentiel et la plaine (ouest) intégrant une liaison piétonne	commune	2738
ER03 : Amélioration de la visibilité, de la sécurité et de la qualité des cheminements piétons chemin de Bergeron	commune	240
ER04 : Création d'une liaison piétonne sous le village entre la centralité et le cimetière	commune	1105
ER05 : Aménagement du carrefour	commune	767
ER06 : Création d'un rond point et aménagement d'un arrêt de car	commune	2168
ER07 : équipement/espace de loisir	commune	1337
ER08 : prolongation parking	commune	228

N
↑ Réalisation : CCRC/Pôle Planification/AC
Mise à jour : 01/2026
Echelle : 1:2 000



honorussol